

## Mesure sévère contre les Normaliens

Les autorités académiques, d'accord avec le Ministre de l'Instruction publique, ont été dans l'obligation de licencier l'École Normale, à la suite d'incidents regrettables qui s'y sont déroulés.

Le 30 mai, la direction de l'école, ayant estimé devoir prendre une sanction contre tous les élèves, supprima la sortie du jeudi 6 juin et la remplaça par une promenade.

Le soir les consignés protestèrent, remirent une pétition à la direction de l'établissement. Comme ils ne reçurent pas satisfaction, ces messieurs refusèrent de participer à la fête laïque et à la séance récréative qui avait lieu le même soir.

Puis ce fut le grand chahut.

Les Quimpérois ont pu entendre les futurs éducateurs de l'enfance conspuer leurs maîtres et chanter l'« Internationale ».

Triste mentalité en vérité.

Mercredi 12 ils ont été priés de faire leurs malles et de regagner leur domicile. Des renvois définitifs vont être prononcés.

Il serait urgent d'assainir cette atmosphère intellectuelle et d'en chasser les miasmes communistes.

*Le Courrier du Finistère, 15 juin 1929*

